



Appel à candidatures

Master de recherche en Bioinformatique (MR-BioInfo) Année universitaire 2026-2027

1. Présentation du master de recherche en Bioinformatique

L'Institut Supérieur de Biotechnologie de Sidi Thabet (**ISBST**), l'École Nationale des Sciences de l'Informatique (**ENSI**) et l'Institut Pasteur de Tunis (**IPT**), ont ouvert conjointement dès septembre 2020, une formation en Master de recherche en Bioinformatique (MR-BioInfo). Ce dernier est cohabilité par les établissements universitaires (ISBST et ENSI) et assuré en consortium interinstitutionnel avec l'IPT. Il est assuré en collaboration avec les partenaires dans le domaine de la recherche en bioinformatique notamment des experts appartenant au Centre de Biotechnologie de Sfax (CBS), de la Faculté des Sciences de Tunis (FST), du Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires (CNSTN), de la faculté des Sciences de Bizerte (FSB).

Le master de recherche en Bioinformatique vise à former des bioinformaticiens, nouvelles compétences s'ancrant à la croisée des sciences informatiques avec la biologie. Le métier de bioinformaticien exige de multiples compétences basées notamment sur la biologie, l'informatique, les mathématiques et les statistiques.

Partant de cet objectif, ce master de Bioinformatique se décline en un parcours commun (tronc commun) en première année Bioinformatique (M1) et deux parcours en deuxième année : **Omics-Bio-Data (M2 OBD)** et **Bio-Data-Analytics (M2 BDA)**.

La formation pendant la première année (M1) présente un parfait équilibre entre trois champs disciplinaires fondamentaux et complémentaires, à savoir la Bioinformatique, l'informatique et les statistiques. En effet, face à la diversité disciplinaire des candidats, le premier semestre (M1-S1) fournit un socle commun de compétences en informatique, algorithmique, statistique, microbiologie, immunologie, biologie cellulaire/moléculaire et génétique. Il vise à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour la formation par les différents participants venants de distinctes et diverses disciplines.

Le deuxième semestre (M1-S2) vise à former les étudiants avec en sus de solides compétences en programmation, statistiques, approches intelligentes, génomique avec une attention particulière pour les données massives (Big Data) qui prépare une orientation vers les deux parcours en M2-S3 à savoir Omics-Bio-Data (M2 OBD) ou Bio-Data-Analytics (M2

BDA).

Le **parcours OBD** est ouvert aux étudiants souhaitant identifier et intégrer différents modèles, méthodes, algorithmes et techniques en vue de la conception et de la réalisation de projets de Bioinformatique liés aux données biologiques à haut débit. Il est destiné principalement à l'application, le développement de pipelines et workflows et l'utilisation des outils Bioinformatiques. À la fin de cette formation, les diplômés doivent être capables de naviguer dans les données omiques biologiques et d'en extraire les informations pertinentes et pouvoir les analyser en utilisant des approches bioinformatiques et computationnelles.

Le **parcours BDA** est ouvert aux étudiants souhaitant développer des solutions informatiques aux problèmes scientifiques posés par les biologistes en utilisant des approches d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique guidé par les données massives (big data). Les candidats peuvent se spécialiser dans le domaine de data science, le développement d'outils informatiques destinés à la gestion et à l'intégration de larges quantités de données, l'analyse d'images et le développement d'applications basées sur des approches d'intelligence artificielle.

En complément à l'enseignement des modules proposés, des sessions parallèles prenant la forme de séminaires et de conférences dispensées par des professionnels et universitaires de haut niveau sur des thèmes pointus auront lieu tout au long du cursus pour garantir l'ouverture précoce aux domaines professionnels et de recherche en bioinformatique.

Ce master est basé sur des enseignements pratiques, avec une orientation appliquée, permettant ainsi aux candidats de développer des compétences professionnelles dans divers domaines de santé, notamment à travers l'élaboration d'un projet de fin d'études, couronné par un mémoire de stage et une soutenance, durant le quatrième semestre (S4). Ce stage porterait sur une problématique professionnelle en relation avec la Bioinformatique appliquée dans le domaine de la biologie. Les étudiants du master seront aptes à intégrer le milieu socio économique, notamment les organisations de la santé ou le milieu de la recherche notamment les laboratoires de recherches en informatique ou en biologie.

Ce master vise à former de nouvelles générations de bioinformaticiens dans les organisations nationales et internationales de santé publique et développera aussi des compétences entrepreneuriales dans les domaines médicaux et pharmaceutiques. A l'issue de cette formation, l'étudiant développera une grande capacité d'auto-apprentissage et d'adaptabilité, d'autonomie et créativité ainsi qu'un esprit critique éclairé. De telles aptitudes lui offriront la possibilité de développer et d'appliquer une démarche scientifique rigoureuse, dans diverses situations professionnelles et ce aussi bien dans le secteur public que privé.

2. Conditions de candidature

- Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme national ou d'un diplôme équivalent de Licence dans le système « LMD », d'un diplôme d'ingénieur, ou d'un diplôme de Master ou doctorat dans les domaines relatifs aux Sciences du Vivant, Biologie, Biotechnologie, Sciences de la Santé, Sciences de l'Informatique (informatique, informatique de gestion...) et Mathématiques (mathématiques appliquées, statistiques...).
- Les Médecins, Médecins Vétérinaires, Médecins dentistes, Pharmaciens, sont aussi éligibles, et ce après la décision de la commission du master de recherche en Bioinformatique et selon un quota bien déterminé.

3. Capacités d'accueil

La capacité maximale de places est limitée à 32 étudiants répartis comme suit :

- **40%** pour les étudiants (licenciés LMD et ingénieurs) provenant de spécialités relatives aux domaines d'informatique et de mathématiques,
- **40%** pour les étudiants (licenciés LMD et ingénieurs) de spécialités relatives aux domaines de la biologie et,
- **20%** pour les étudiants relevant de toutes les autres spécialités et statuts.

De plus, la condition suivante sera respectée pour les admissions en M1 : **au moins 15%** de la capacité d'accueil sera réservée aux candidats provenant d'autres établissements (non ISBST, non ENSI), et ce selon l'article 6 du Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD".

4. Conditions d'admission

La commission de Master de recherche en Bioinformatique selon l'article 33 du dit décret, se chargera de l'évaluation et le classement des dossiers des candidats ayant fourni un dossier complet dans les délais mentionnés, et ce après examen de leurs dossiers de candidature. **Les candidats sélectionnés seront invités à passer un entretien avec les membres de la commission pour la sélection finale.**

5. Dossiers non traités

Seront écartées les candidatures dont :

- La soumission en ligne est incomplète
- L'envoi du dossier via e-mail est incomplet
- Les demandes sont hors délai.
- Les données saisies sont non conformes aux documents fournis.

6. Constitution du dossier de candidature

Tout dossier doit être composé des pièces suivantes :

- Une copie du relevé de notes du Baccalauréat.
- Une copie de chaque relevé de notes annuel universitaire.
- Une copie de chaque diplôme universitaire.
- Une copie du certificat d'équivalence pour les diplômes étrangers.
- Une copie de chaque certificat de formation ou attestation de stage.
- Une lettre de motivation.
- Un curriculum vitae.
- Une photo d'identité
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une autorisation administrative pour études universitaires pour les candidats salariés ou fonctionnaires.

Notice Importante: Un seul fichier pdf de candidature contenant l'ensemble des dix pièces demandées ci-dessus doit être envoyé par email à l'adresse suivante mrbiinfo.tn@gmail.com

7. Inscription & engagement des admis

La liste des candidats admis sera publiée sur les sites de l'ISBST, de l'ENSI et de l'IPT. Afin d'assurer une continuité pédagogique et préserver la qualité de la formation, les candidats retenus sont appelés à signer un engagement sur l'honneur de suivre un enseignement à distance au cas où l'enseignement présentiel est entravé de manière inattendue (cas de crise sanitaire ou autre(s)) et de ne pas s'inscrire dans un autre master durant la période d'études.

8. Dates importantes

Date de dépôt des dossiers du 08 juin au 20 Juillet 2026	Ouverture du dépôt des candidatures en ligne.	https://isbst.rnu.tn/fra/mastere https://ensi.rnu.tn/ https://www.cursus.tn/
	Dépôt électronique du dossier (sous forme d'un seul fichier PDF)	mrbiinfo.tn@gmail.com
25 juillet 2026	Publication de la liste provisoire des admissibles convoqués pour un entretien et listes d'attentes NB : Les étudiants convoqués pour l'entretien oral doivent être munis par leurs dossiers administratifs	Sites web ISBST, ENSI et IPT
Du 30 au 31 juillet 2026	Entretien oral des candidats admissibles	Lieux : ISBST
05 Août 2026	Mise en ligne et affichage des résultats	Sites web ISBST, ENSI et IPT
Du 01 au 05 Septembre 2026	Les candidats retenus sont invités à s'inscrire à l'ISBST via le site : www.inscription.tn Les candidats qui ne s'inscrivent pas dans les délais mentionnés, seront systématiquement remplacés et n'auront plus droit à l'inscription pour l'année en cours.	
08 Septembre 2026	Affichage de la liste des étudiants inscrits et affichage de la liste additive (candidats des listes d'attente).	

09 au 12 Septembre	Ouverture des inscriptions pour les candidats de la liste additive.
15 Septembre 2026	Démarrage des cours.

9. Critères de sélection pour le Master de recherche en Bioinformatique, année universitaire 2026-2027

Peuvent présenter leurs candidatures, les candidats :

- Titulaires d'un diplôme national ou d'un diplôme équivalent de Licence dans le système « LMD », d'un diplôme d'ingénieur, ou d'un diplôme de Master ou de doctorat dans les domaines relatifs aux Sciences du Vivant, Biologie, Biotechnologie, Sciences de la Santé, Sciences de l'Informatique (informatique, informatique de gestion,...) , Mathématiques (mathématiques appliquées, statistique, chimie...).
- Les Médecins, Médecins Vétérinaires, Médecins dentistes, Pharmaciens, sont aussi éligibles, et ce après la décision de la commission du master de recherche en Bioinformatique et selon un quota bien déterminé.

Ayant obtenu un score minimal « S » fixé par la commission du master, calculé sur la base des moyennes des années d'étude ou de spécialisation ainsi que la note obtenue en mathématique au Baccalauréat, de la manière suivante :

Score de la performance académique du candidat « S »

▪ Trois ans (LMD et Ingénieurs) :

Ce score est calculé sur la base des moyennes des trois années d'étude en Licence (pour les Licences) ou moyennes des trois années du cycle ingénieur (pour les ingénieurs)

$S = (\text{Moy 1} \times \text{Malus}) + (\text{Moy 2} \times \text{Malus}) + (\text{Moy 3} \times \text{Malus}) + \text{Note en mathématique au Baccalauréat.}$

NB. Les ingénieurs sont tenus d'introduire uniquement les moyennes des trois années du cycle ingénieur

▪ Cinq ans :

Pour toute autre formation de 5 ans (3 ans Licence ou ingénieur et M1+M2), ce score est calculé sur la base de toutes les moyennes de la manière suivante :

$S = (\text{Moy 1} \times \text{Malus} + \text{Moy 2} \times \text{Malus})/2 + (\text{Moy 3} \times \text{Malus} + \text{Moy 4} \times \text{Malus})/2 + (\text{Moy 5} \times \text{Malus}) + \text{Note en Mathématique au Baccalauréat.}$

▪ **Six ans :**

Pour toute autre formation de 6 ans (Médecins, Pharmaciens ou vétérinaire), ce score est calculé sur la base de toutes les moyennes de la manière suivante :

$S = (\text{Moy 1} \times \text{Malus} + \text{Moy 2} \times \text{Malus})/2 + (\text{Moy 3} \times \text{Malus} + \text{Moy 4} \times \text{Malus})/2 + (\text{Moy 5} \times \text{Malus} + \text{Moy 6} \times \text{Malus})/2 + \text{Note en Mathématique au Baccalauréat.}$

Moy : Moyenne annuelle

Malus = 1,1 si le candidat a réussi à la session principale

Malus = 1,0 si le candidat a réussi à la session de contrôle.

N.B La note du stage PFE ne sera pas prise en compte dans le calcul de la moyenne